

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1178

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 21

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« En conséquence de la diminution historique des parts des cotisations dans le financement de la sécurité sociale en annexe C, sur le bulletin de salaire des salariés sont indiquées les conséquences négatives des exonérations de cotisations sociales pour le budget de la sécurité sociale, ainsi que la diminution afférente des prestations sociales qui seront versées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Allègement de charges ». C'est pour l'heure la seule ambition qu'a pu nous présenter ce Gouvernement, y compris après le confinement et la crise inédite que nous venons de traverser. Cela est toujours présenté pour les salariés comme une hausse de salaires. Toutefois, le Gouvernement omet sciemment d'évoquer le coût social de ces mesures d'exonérations. Services de réanimation saturés, personnels débordés, il est là le prix des ces « allègement ». Ces coupes dans le salaire différé, nous les avons payés de nos vies. En effet, les cotisations sociales sont une partie intégrante du salaire socialisé et différé des travailleurs. Elles permettent le financement de notre système collectif de protection sociale, fondée sur le principe selon lequel « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Ces exonérations affaiblissent donc son financement et les services rendus. Un euro de cotisation de moins, c'est un euro en moins pour les soins, les hôpitaux, la prise en charge en Ehpad, l'accompagnement des femmes enceintes, etc. Confrontés à un discours libéral généralisé, les assurés sociaux n'en apprendront pas les conséquences par voie de presse. C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce que le Gouvernement, attaché à la transparence et à la bonne compréhension des enjeux, fasse apparaître sur ces mêmes fiches de paie les conséquences sociales et sanitaires des exonérations de cotisations sociales.